Plan local d'urbanisme

Commune de Neuille-Pont-Pierre

Reglement: document graphique

Partie Nord

Echelle 1/5000e

	Bénéficiaire		Libellé	Surface
1	Emplacement réservé n°1	Commune	Extension du cimetière	5201.0m²
2	Emplacement réservé n°2	Commune	Aspirateur de rétention	2070m²
3	Emplacement réservé n°3	Commune	Aménagement de carrefour	2900m²
4	Emplacement réservé n°4	Commune	Réaménagement du centre et stationnement pour accès	1270m²
5	Emplacement réservé n°5	Commune	Accès ouest au secteur 1AU "La Borde - Le Pressoir"	1313m²
6	Emplacement réservé n°6	Commune	Accès Sud au secteur 1AUb "La Borde - Le Pressoir"	1260m²
7	Emplacement réservé n°7	Commune	Parking à destination de l'hippodrome	4000m²
8	Emplacement réservé n°8	Commune	Equipements lies au collège, aux activités sportives ou de loisirs	19673.00m²
9	Emplacement réservé n°9	Commune	Extension de la maison de santé pluridisciplinaire	1071m²
10	Emplacement réservé n°10	Commune	Extension du pôle scolaire	3739m²

Zonage

- UA - Tissu historique dense du centre-bourg
- UB - Extensions urbaines récentes du centre-bourg
- UBb - Extensions urbaines récentes du centre-bourg composé d'habitat collectif
- UBa - Tissu dense du hameau de Vallières
- UA - Tissu diffu du hameau de Vallières
- UE - Zone dédiée aux équipement publics
- UI - Zone dédiée aux activités économiques
- UYa - Zone dédiée aux activités économiques en entrée de bourg
- 1AUa - Zone d'urbanisation future à destination d'habitat du secteur du Pressoir-La Borde
- 1AU - Zone d'urbanisation future à destination d'habitat
- 1AUe - Zone d'urbanisation future destinée à l'accueil d'équipements publics
- 1AUi - Zone d'urbanisation future destinée à l'accueil d'activités économiques
- 1AUxe - Zone d'urbanisation future destinée à l'accueil d'activités économiques et de services
- 1AUZEy Parc d'activités Polaxis
- 1AUZEF
- 1AUZEx
- 1AUZEi
- 1AUZEt
- 2AU - Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
- 2AUe - Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'équipements publics
- A - Espace à dominante agricole
- Ap - Zone agricole protégé à proximité de la future déviation
- N - Espace à dominante naturelle ou forestière
- Ngv - Espace dédié à l'aire d'accueil des gens du voyage
- NL - Espace de loisirs dédié à l'hippodrome
- NLa - Espace de loisirs dédié au parc de loisirs de l'Ecoutais
- Nx - Espace dédié à la zone d'activité de la gare
- Az - Secteur d'activité isolée

Secteurs soumis à des dispositions particulières

- Zone d'étude de déviation du bourg
- Coulée de nuisance
- Marge de recul lies — 1 Site encadré par l'OAP cadre "Densification du bourg"
- Linéaire commercio — 2 Site encadré par l'OAP cadre et une OAP secteur
- 3 Site encadré par une OAP secteur
- Voie cyclable à créer au titre du L151-38
- OAP Cadre
- OAP Secteur
- Noues végétalisé à préserver au titre du L151-10
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre du L151-11
- Emplacements réservés au titre du L151-41

Espaces et éléments participant à la trame verte et bleue

- Cours d'eau à préserver au titre L151-23
- Éléments végétaux à protéger ou à créer au titre du L151-23
- Espace Boisé Classé
- Zones humides à préserver au titre du L151-23
- Bois à préserver au titre du L151-23
- Étang et plan d'eau
- Zone de plantations à réaliser type bosé au titre du L151-23
- Zone de plantations à réaliser type haïe au titre du L151-23

0 100 200 300 400 500 m

ARRETE LE
Le 6 juin 2016

APPROUVE LE
Le 15 juin 2016

PIECE DU PLU
4.2.3

Cit'Urbanism

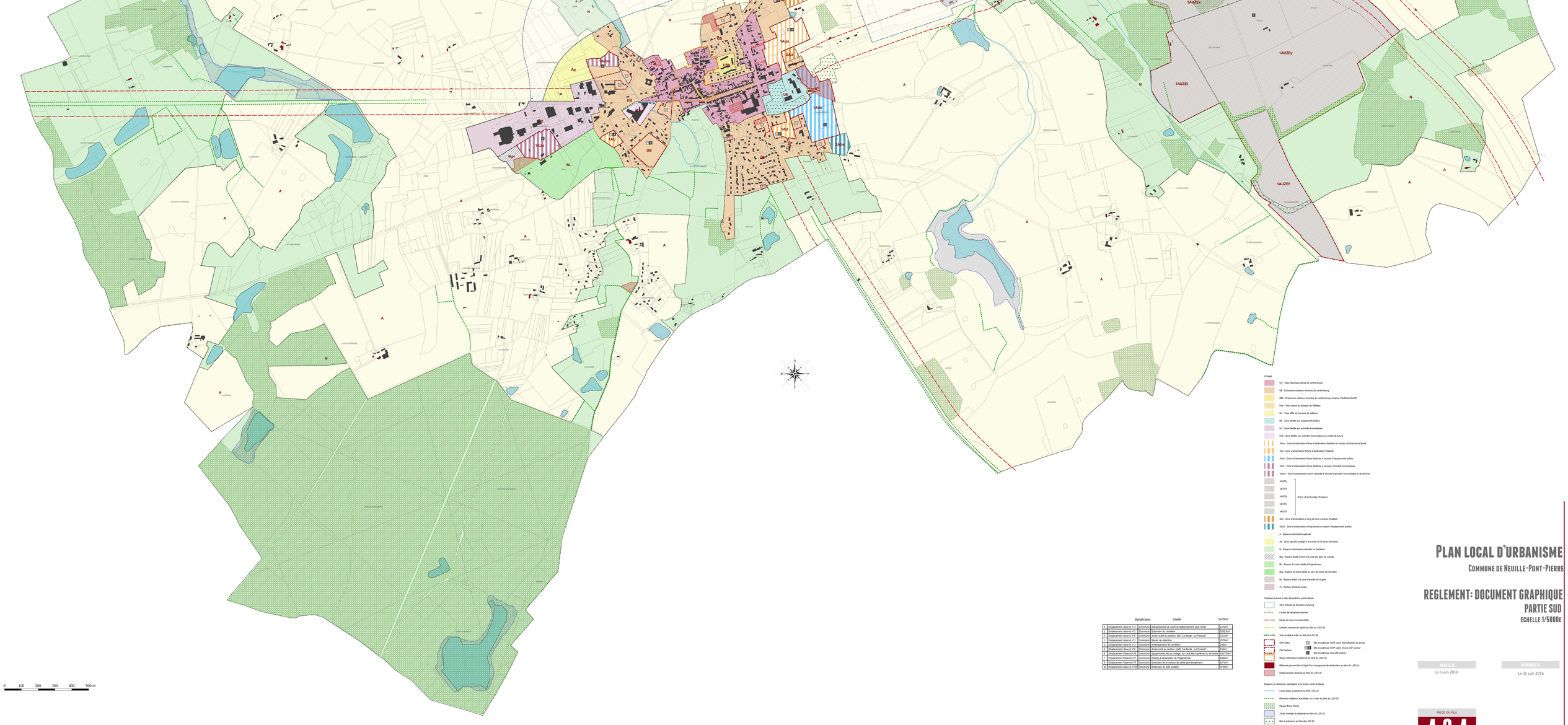

	Bénéficiaire	Libellé	Surface
1	Emplacement réservé n°1	Commune	Élargissement de voirie et stationnement pour école	1270m²
2	Emplacement réservé n°2	Commune	Extension du cimetière	5392,5m²
3	Emplacement réservé n°3	Commune	Accès nord au secteur 1AU "La Borde - Le Pressoir"	1513m²
4	Emplacement réservé n°7	Commune	Bassin de rétention	2979m²
5	Emplacement réservé n°5	Commune	Aménagement de carrefour	2436m²
6	Emplacement réservé n°6	Commune	Accès nord au secteur 1AUE "La Borde - Le Pressoir"	2164m²
8	Emplacement Réservé n°8	Commune	Équipements tels au collège, aux activités sportives ou de loisirs	18473,50m²
9	Emplacement Réservé n°9	Commune	Parking à destination de l'hippodrome	9400m²
10	Emplacement Réservé n°10	Commune	Extension de la maison de santé pluridisciplinaire	1971m²
11	Emplacement réservé n°11	Commune	Extension du pôle scolaire	2150m²

Zonage

UA - Tissu historique dense du centre-bourg

UB - Extensions urbaines récentes du centre-bourg

UBb - Extensions urbaines récentes du centre-bourg composé d'habitat collectif

UBa - Tissu dense du hameau de Vallères

UI - Tissu diffu du hameau de Vallères

UE - Zone dédiée aux équipement publics

UI - Zone dédiée aux activités économiques

UIa - Zone dédiée aux activités économiques en entrée de bourg

1AUe - Zone d'urbanisation future à destination d'habitat du secteur du Pressoir-La Borde

1AU - Zone d'urbanisation future à destination d'habitat

1AUe - Zone d'urbanisation future destinée à l'accueil d'équipements publics

1AUIc - Zone d'urbanisation future destinée à l'accueil d'activités économiques

1AUIce - Zone d'urbanisation future destinée à l'accueil d'activités économiques et de services

1AUZEy
1AUZEf
1AUZEe
1AUZEi
1AUZEI
Parc d'activités Polaxis

2AU - Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat

2AUe - Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'équipements publics

A - Espace à dominante agricole

Ap - Zone agricole protégé à proximité de la future déviation

N - Espace à dominante naturelle ou forestière

Ngp - Espace dédié à l'aire d'accueil des gens du voyage

Nl - Espace de loisirs dédié à l'hippodrome

Nsa - Espace de loisirs dédié au parc de loisirs de l'Escrivan

Ns - Espace dédié à la zone d'activité de la gare

Ar - Secteur d'activité isolée

Secteurs soumis à des dispositions particulières

Zone d'étude de déviation du bourg

Couloir de nuisances sonores

Marge de recul inconstructible

Linéaire commercial repéré au titre du L151-16

Voie cyclable à créer au titre du L151-38

OAP Centre — Site encadré par l'OAP cadre "Densification du bourg"

OAP Secteur — Site encadré par l'OAP cadre et une OAP secteur

Site encadré par une OAP secteur

Repère historique à préserver au titre du L151-19

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre du L151-11

Emplacements réservés au titre du L151-41

Espaces et éléments participant à la trame verte et bleue

Cours d'eau à préserver au titre L151-23

Éléments végétaux à protéger ou à créer au titre du L151-23

Espace Boisé Classé

Zones humides à préserver au titre du L151-23

Bois à préserver au titre du L151-23

Étang et plan d'eau

Zone de plantations à réaliser type boisé au titre du L151-23

Zone de plantations à réaliser type bocage au titre du L151-23

Plan local d'urbanisme

Commune de Neuille-Pont-Pierre

Reglement: document graphique

Partie sud

Echelle 1/5000e

ARRÊTÉ LE
Le 6 juin 2016

APPROUVÉ LE
Le 15 juin 2016

PIÈCE DU PLU
4.2.4

Citadia